

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Météo-France

Commissariat général
au développement durable

Décision n° 2015-228 du 10 février 2015 portant nomination d'agents comptables secondaires

NOR : DEVD1522586S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France, et notamment son article 14;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III;

Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France;

Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable;

Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version applicable le 1^{er} octobre 2011;

Vu la décision du 7 janvier 2004 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Nord-Est;

Vu la décision du 7 février 2004 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest;

Vu la décision du 7 mai 2009 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Antilles-Guyane;

Vu la décision du 29 septembre 2010 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la métropole de Toulouse;

Vu la décision du 22 février 2011 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Sud-Est;

Vu la décision du 30 juin 2011 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Ouest;

Vu la décision du 15 septembre 2011 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Centre-Est;

Vu la décision du 14 mai 2013 portant nomination de l'agent comptable secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon;

Vu la décision du 14 mai 2013 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Nouvelle-Calédonie;

Vu la décision du 19 juin 2013 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Nord;

Vu la décision du 21 février 2014 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction interrégionale de la Polynésie française;

Vu la décision du 30 septembre 2014 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction régionale de La Réunion;

Vu la décision du 3 décembre 2014 portant nomination de l'agent comptable secondaire de la direction régionale de la Nouvelle-Calédonie;

Vu l'agrément de l'agent comptable,

Décide:

Article 1^{er}

M. Pascal CLAUSS, receveur-percepteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Nord-Est.

Article 2

Mme Martine GUEUX, inspectrice des finances publiques, est confirmée dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest.

Article 3

M. Hervé MENCE, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Antilles-Guyane.

Article 4

M. Christophe VIEU, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la métropole de Toulouse.

Article 5

Mme Sabine NALIN, inspectrice des finances publiques, est confirmée dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Sud-Est.

Article 6

M. David EGASSE, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Ouest.

Article 7

M. Cyrille GIRAUD, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Centre-Est.

Article 8

M. François PAJON, contrôleur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 9

M. Martial GRIMMA CARRERAS, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Nouvelle-Calédonie.

Article 10

M. Christophe BONNEL, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale Nord.

Article 11

M. Christophe VIEU, inspecteur des finances publiques, est confirmé dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale de la Polynésie française.

Article 12

Mme Chantal RABEONY, inspectrice des finances publiques, est confirmée dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale de La Réunion.

Article 13

Mme Julie ROLLAND, inspectrice des finances publiques, est confirmée dans les fonctions d'agent comptable secondaire de la direction interrégionale de la Nouvelle-Calédonie.

Article 14

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 février 2015.

Le président-directeur général de Météo-France,
J.-M. LACAVE